

## Bulletin d'information n°31 – Janvier 2025.

### L'édito du Président ;

Madame, Monsieur,

Pour commencer, je voulais vous souhaiter une excellente année 2025 ainsi qu'à vos familles et vos proches. Dans cette période agitée, instable, stressante, pouvoir s'appuyer sur son cercle familial et amical reste une valeur importante.

Notre projet d'équipement de la grande salle de Gentiana d'un vidéoprojecteur et d'un grand écran a abouti. Le matériel a été installé la dernière semaine d'août et donne toute satisfaction aux utilisateurs après trois mois d'utilisation. Cette nouvelle offre profitera aux soixante associations rattachées au centre social ainsi qu'aux habitants du quartier.

Nous avons déposé un autre projet qui consiste à rénover le calvaire de la croix Pasquier pour lequel vous trouverez un article de Jean Luc PORHEL (directeur des archives municipales de Tours) confirmant le réel intérêt historique de ce monument. En plus de nos rubriques habituelles, vous trouverez dans ce bulletin, un article de Yves MASSOT sur la densification urbaine et ses conséquences sur notre quartier. Toutes les grandes villes suivent cette tendance, mais elle est compliquée à mettre en place et bouscule nos habitudes et notre façon de vivre.

Nous continuerons en 2025 à défendre vos intérêts, dans une période qui va voir beaucoup de bouleversements dans notre quartier, notamment liés au nouveau plan de circulation appelé plan « d'apaisement »

Deux conférences vous seront proposées, une historique ou patrimoniale par Anne GIRAUD, et une autre sur un sujet de société qui intéresse le plus grand nombre.

Enfin, n'hésitez pas via notre site internet à nous faire remonter vos doléances, remarques, ou proposition de sujets pour une future soirée thématique.

François GIRAUD



Équipement vidéo projection en mode cinéma de la grande salle de Gentiana

### Toutes nos coordonnées

#### Adresse électronique

pitrichacha@gmail.com

#### Adresse postale

Association PITRICHACHA  
 Espace Gentiana  
 90, avenue Maginot  
 37100 TOURS

#### Téléphones

##### Président :

François GIRAUD  
 02 47 41 68 26

##### Vice-président :

Alain VIGNERON  
 02 47 51 56 41

##### Secrétaire :

Yves MASSOT  
 06 86 01 17 16

##### Trésorier :

Jean-Marie CHEVREAU  
 06 74 91 93 57

##### Membre d'honneur :

Marie-France MAHAJOUR  
 06 63 22 54 91

#### Commissions

##### Urbanisme

Alain VIGNERON  
 02 47 51 56 41

##### Circulation - Voirie

Marie-Rose ROBERT  
 06 69 49 70 19

##### Culture - Patrimoine

Anne GIRAUD  
 06 95 69 08 08

##### Espaces verts

Yves MASSOT  
 06 86 01 17 16

##### Site Internet

www.pitrichacha.com

##### Facebook

www.facebook.com/pitrichacha.tours

##### Association créée en 1995

(Loi du 1er juillet 1901)

Statuts déposés en Préfecture  
 d'Indre et Loire le 23 avril 1993

RNA : W372007040

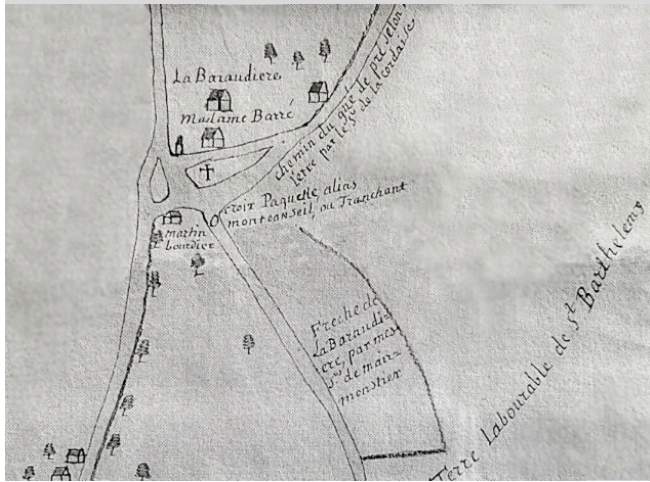
N° SIRET : 903 882 827

## À VOS AGENDAS !

Assemblée générale  
- **Vendredi 12 mars à 18 heures 30** -  
Dans la grande salle de l'espace Gentiana  
90, avenue Maginot, 37100 TOURS



**COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE – Anne GIRAUD – Tél : 02 47 41 68 26**



### Le calvaire de la rue Croix Pasquier

Le calvaire situé à l'angle des rues Croix-Pasquier et Devildé est très ancien. Sa présence est attestée dès le XVIIIème siècle. Il signale le croisement de deux vieux chemins, devenus des chemins vicinaux au début du XIX siècle : le chemin vicinal n°5 de Trianon à la Ménardière pour la rue Croix-Pasquier et le chemin n°7 de la barrière du calvaire aux Douets pour la rue Devildé. L'orthographe de ce croisement a varié au fil du temps : Crois-Paquette au XVIIIème, Croix-Paquet au XIXème et Croix-Pasquier au XX siècle.

De même, son positionnement a été légèrement modifié : initialement intégré à la bordure du chemin, il est séparé à la fin du XIXème siècle et se trouve depuis au milieu du carrefour. Par ailleurs, ses caractéristiques architecturales ne sont pas celles d'origine, car il a été reconstruit au début du XIXème siècle.

Ce Calvaire est à la fois un monument religieux et un signal routier, situé dans un carrefour très emprunté. C'est un précieux témoignage de l'architecture de proximité, dite vernaculaire. C'est le seul exemple de ce type de monument sur le territoire de Tours. Il est significatif du patrimoine de la ruralité des anciennes communes de Saint-Symphorien et Sainte-Radegonde, comme le sont aussi les quelques puits communs du secteur.

Nous remercions Monsieur PORHEL de son soutien pour notre projet de rénovation du Calvaire. Nous avons consulté un tailleur de pierre agréé pour la rénovation des monuments historiques. Un rendez-vous sur place a été organisé et, depuis lors, nous avons reçu son devis. Un dossier a été établi et expédié au service compétent comme l'a précisé notre Président.

Jean-Luc PORHEL

## BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION PITRICHACHA

Monsieur, Madame .....

Adresse : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone mobile : .....

Adresse e-mail (en minuscule) : .....

→ **Souhaite renouveler l'adhésion à l'Association PITRICHACHA**

Ci-joint un chèque de 10 € (dix) représentant le montant de la cotisation 2025

→ **Souhaite adhérer à l'Association PITRICHACHA dont je soutiens les objectifs.**

Ci-joint un chèque de 10 € (dix) représentant le montant de la cotisation 2025

→ **Souhaite recevoir le bulletin et les informations relatives à la vie de l'Association par mail :**

→ **Souhaite participer aux travaux de la commission suivante (cocher la case correspondante) :**

Communication  Urbanisme  Circulation-Voirie  Sécurité

Culture et patrimoine  Espaces verts

Fait à Tours le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature :

Ce bulletin d'adhésion est à remettre ou à envoyer à : Monsieur Jean-Marie CHEVREAU, 4, rue de la Fontaine, 37100 TOURS  
ou à déposer dans la boîte aux lettres, au siège de notre Association : espace Gentiana, 90 avenue Maginot, 37100 TOURS

## **Commission Urbanisme : Quel avenir pour le parking de la Halle Monconseil ?** *Par Jean Claude Deryver*

En mai 2023, lors d'une réunion publique, la municipalité de Tours et l'aménageur de cet écoquartier avaient fait un point d'avancement sur son ultime configuration. Ils nous avaient présenté également les deux derniers projets restant à réaliser sur la partie sud, à savoir : la construction de deux immeubles, l'un situé rue du Pas Notre-Dame en lieu et place d'un pavillon et l'autre sur le terrain mitoyen à la Halle Monconseil. Actuellement, il fait office de parking durant les rencontres de basket du Tours Métropole Basket (TMB).

C'est sur ce dernier projet que les élus ont été interpellés par les nombreux riverains présents à cette rencontre. En effet, ils observent qu'à chaque match les voitures envahissent leur quartier, et ce, malgré l'utilisation du « parking » Monconseil. Qu'en sera-t-il lorsque cet emplacement sera remplacé par un bâtiment ? Ensuite, le club du TMB se plaint de la jauge insuffisante du gymnase, soit 1500 places actuellement, et il est obligé de refuser des spectateurs à chaque match. Fort de ces constats, il serait indispensable d'une part, de maintenir tout ou partie du parking Monconseil et de le végétaliser, le quartier étant déjà très urbanisé, et d'autre part, d'augmenter la capacité d'accueil du gymnase.

La position des élus de la ville de Tours a été sans appel sur ce sujet : c'est un projet qui est prévu de longue date et l'aménageur ne reviendra pas maintenant sur sa transformation en parking et extension de salle. De plus, les élus estiment que le parking n'est pas nécessaire puisque le tram dessert la halle Monconseil et que le parking relais de Vaucanson est à la disposition des spectateurs venant avec leur propre véhicule. À ceci, nous opposons que bon nombre de personnes n'ont pas de station de tram près de chez eux et ne peuvent l'utiliser comme moyen de transport. Par ailleurs, les matchs se terminant tardivement, la fréquence des rames est bien trop faible pour inciter les spectateurs à prendre ce moyen de déplacement.

La création de l'écoquartier de Monconseil date de 2005 et à chaque changement de municipalité, les nouveaux élus critiquent l'aménagement de ce quartier sans parvenir à le faire évoluer au cours du temps. La démocratie participative commence par écouter les riverains qui détiennent quelquefois de bonnes idées pour améliorer leur cadre de vie.



## **Commission Circulation-Voirie-Mobilité : Marie Rose Robert et David Laurendeau**

### **Divers points ont été constatés sur notre secteur :**

Un manque flagrant d'entretien des trottoirs, et caniveaux, a malheureusement été relevé pouvant occasionner un risque pour les piétons et particulièrement rues Croix Pasquier et Pas Notre Dame.

De manière générale, la signalisation (panneaux et marquages) est trop souvent absente voire incohérente (Avenue de la République par exemple).

Depuis la fin de la ligne de bus du secteur Trianon/de la Salle, un sentiment d'abandon a été mis en avant par les habitants qui expriment un réel besoin d'un transport en commun régulier et fiable (autre que Résabus).

Les riverains de la rue de la Salle demandent l'installation de chicanes identiques à celles posées avenue de la République afin de contraindre les automobilistes à ralentir.

Lors d'une rencontre avec l'adjoint de quartier, Monsieur LECOMTE, nous avons demandé l'aménagement d'une piste cyclable place Pilorget en prolongement de celle existante le long de l'immeuble « le cèdre bleu » avenue Maginot. Les deux marches d'accès situées entre la rue Pinguet-Guindon et la station de tram doivent être remplacées par une pente douce. Les personnes à mobilité réduite pourraient également en bénéficier.

Dernier point qui nous semble avoir son importance, la présence d'une carte répertoriant la position des défibrillateurs sur Tours Nord. Avoir la possibilité de localiser rapidement un appareil serait un moyen pour chacun d'intervenir rapidement (Place Coty par exemple).

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques via le site [PITRICHACHA](http://PITRICHACHA) ou par courriel à l'adresse suivante [pitrichacha@gmail.com](mailto:pitrichacha@gmail.com) afin que nous puissions les traiter auprès des services compétents.

## Densification et qualité de vie *par Yves Massot*

La densification urbaine présente des avantages comme la limitation de l'expansion de la ville, le renforcement du lien social. Elle minimise l'occupation des terrains disponibles, réduit la distance des trajets domicile-travail, facilite les transports en commun et favorise la proximité des services publics. Inversement, elle peut avoir des effets néfastes sur la qualité de vie, et en particulier sur la congestion de la circulation automobile, la diminution de la végétalisation, l'imperméabilisation des sols, la pollution de l'air, et les nuisances dues au bruit, à l'éclairage, aux ondes, aux déchets. Pour résoudre ce dilemme, plusieurs pistes sont à explorer.

Tous les lieux de vie et les centres d'activité doivent favoriser, développer et pérenniser la mixité sociale. Au-delà des discours, des intentions et des textes, cet enjeu sociétal nous concerne tous, car la diversité enrichit et soutient l'inclusion. Dans le cas contraire, l'exclusion, l'isolement, le sectarisme voire le communautarisme gangrènent nos villes et engendrent le désordre.

La planification urbaine intégrée garantit une densification équilibrée. Elle oblige à évaluer les besoins en logements, en espaces verts, en transports, en écoles, en équipements sportifs et culturels. La programmation permet de créer des quartiers complets et judicieusement harmonisés.

Le design urbain remet les usagers au cœur des projets d'aménagement. Le principe consiste à concevoir des endroits conviviaux, qui enrichiront considérablement le cadre de vie. Ainsi, les rues piétonnes, les pistes cyclables, les aménagements publics attrayants, les choix du mobilier citoyen, et les infrastructures propices à la marche et à la promenade concourent à construire une ville agréable à vivre.

Un réseau de transports en commun performant réduira drastiquement l'usage de la voiture, le bruit, la pollution et les installations nécessaires au stationnement. La diversité de l'offre de service<sup>1</sup>, le maillage, la multimodalité, la vitesse commerciale et la fréquence renforceront l'attractivité de ce type de déplacement. Plusieurs campagnes de sensibilisation et de communication favoriseront le changement. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les employeurs de plus de 50 salariés se voient imposer l'obligation d'améliorer les mobilités journalières de leur personnel. Cette disposition réglementaire permet d'organiser le covoiturage ou l'utilisation des modes doux.

La préservation des espaces verts et l'implantation de parcs, de zones d'agrément, de mini-forêts, de parvis de rencontre, de jardins familiaux, et d'aires de jeux pour la petite enfance enrichissent le cadre de vie. L'ombrage et la transpiration des végétaux créeront des îlots de fraîcheur. Ils pallieront les effets du réchauffement climatique et de la minéralisation des sols.

La mixité fonctionnelle comprend des usages diversifiés dans un même quartier comme les résidences, les commerces, les écoles, les bureaux, les lieux de loisirs, les équipements publics, les activités de services qui concourent au dynamisme de l'agglomération. Cette proximité limite les déplacements.

La conception et la réalisation de logements décentes à loyers modérés garantiront la pluralité socio-économique dans la ville. Le nombre d'appartements vacants croît depuis 2023 et à ce jour, l'INSEE en recense trois millions en France. Les récents sinistres démontrent que leur état n'est pas à la hauteur de l'attente des locataires. Les caractéristiques de l'hébergement et leur environnement proche jouent un rôle prépondérant sur la qualité de vie. La rénovation urbaine doit tenir compte de ces critères, mais également des actuelles obligations de la construction et de la participation citoyenne. Ainsi, les idées et préoccupations des habitants facilitent le façonnage des quartiers afin qu'ils correspondent à leurs aspirations et à leurs besoins. Les solutions novatrices proviennent souvent de néophytes, de l'observation des usages, de l'expérience et du bon sens populaire. C'est aussi un moyen efficace pour une meilleure appropriation des nouveaux aménagements.

L'utilisation de l'espace, la conception de bâtiments fonctionnels, la construction d'infrastructures verticales et la rationalisation de l'emploi des surfaces et des volumes concourent à éviter des monuments disproportionnés, tout en répondant aux desiderata des résidents. La folie des grandeurs assouvit les égos, mais est dispendieuse.

**En conclusion :** ces principes et la réglementation en vigueur<sup>2</sup> permettent de mener une politique de la ville vers une densification équilibrée, de préserver la qualité de vie et de garantir un développement urbain durable. Entasser des familles dans des barres d'immeubles, des tours ou des cités dortoirs n'est plus admissible. Rappelons que 2/3 des Français possèdent une maison individuelle ; cet habitat fait partie intégrante de la mixité résidentielle et du pluralisme urbanistique.

---

<sup>1</sup> L'offre de service = l'accessibilité, l'information, la durée, l'attention portée au client, le confort, la sécurité et l'impact environnemental.

<sup>2</sup> Les principaux plans, schémas et normes applicables à un territoire = Le SRADDET s'élabore au niveau régional, le SCOT, sur une communauté de communes. Le plan climat, air, énergie du territoire, le plan de déplacement urbain, le plan local d'urbanisme de la métropole, et le plan local de l'habitat sont établis par la communauté de commune ou la métropole.